

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-83

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2022-83

RER métropolitain - Convention de financement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le pilotage du RER Métropolitain, volet ferroviaire - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'adoption fin 2018 de sa feuille de route, le projet de RER Métropolitain s'est vu renforcé et structuré autour d'un plateau commun début 2020. Le plateau commun rassemble les partenaires du projet, à savoir la Région, la Métropole et l'Etat en tant que financeurs, la SNCF (avec notamment ses entités Réseau et Gares & Connexions) en tant que Maître d'Ouvrage des opérations ferroviaires, et le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités en tant que partie prenante dans la coordination des offres de transport à l'échelle régionale et en particulier girondine. Chacun de ces acteurs siège au plateau commun via la présence d'un ou plusieurs représentants de leurs services techniques respectifs. Le RER Métropolitain étant un projet complexe (notamment au regard du nombre important d'opérations), au long cours, avec une grande envergure financière et administrative, les partenaires sont donc accompagnés dans le pilotage du projet sur le volet ferroviaire par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), missionné par SNCF et qui œuvre pour le compte de l'ensemble des partenaires.

La fin de l'année 2021 voit s'achever la période d'accompagnement contractualisée avec le précédent Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Les partenaires du projet souhaitent la poursuite en 2022 de cette mission qui structure et organise efficacement le suivi et le pilotage transversal du projet, au-delà du seul suivi technique des opérations constitutives du RER Métropolitain. Cette mission participe à la fédération des partenaires autour de l'objectif commun du projet et assure une animation régulière des échanges, au travers notamment de revues de projet et de la production de supports de pilotage associés : plannings du projet, tableaux de bords (avancement des projets, suivi administratif, suivi des actions), reporting financier, ordonnancement des opérations et gestion des vigilances, etc.

Il est donc proposé de recourir à une nouvelle Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les années à venir, pour un minimum d'un an et maximum trois ans, qui sera contractualisée par SNCF Réseau via une consultation, et financée par les partenaires. Le coût est estimé pour trois ans à 253 000,00€ courants HT. Il est convenu que la Métropole les finance à 25,00%, à égalité avec la Région, l'Etat et la SNCF, soit 63 250,00€ courants HT chacun. La durée prévisionnelle de la mission est de 36 mois maximum, jusqu'à début 2025.

	Clé de répartition %	Besoin de financement
Etat	25,0 %	63 250 €
Région Nouvelle-Aquitaine	25,0 %	63 250 €
Bordeaux-Métropole	25,0 %	63 250 €
SNCF Réseau	25,0 %	63 250 €
TOTAL	100 %	253 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de mobiliser un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage aux côtés de SNCF Réseau pour les besoins du pilotage du projet de RER Métropolitain sur son volet ferroviaire, pour le compte de l'ensemble des partenaires,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du RER Métropolitain, volet ferroviaire.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions de financement correspondantes.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal chapitre 204 article 2324 fonction 852 des exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claude MELLIER</p>
---	--